



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

## DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV du 17/03/2022
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Comptes de gestion - approbation - **REPORTÉ**
- 4- Comptes administratifs - approbation - **REPORTÉ**
- 5- Budget Principal - vote
- 6- Budget Annexe Eau Assainissement STEP - vote
- 7- Budget Annexe Centre de Bien-être O'dycéa - vote
- 8- Budget Annexe Lotissement Les Lapiaz - vote
- 9- Taux des Taxes Directes Locales - vote
- 10- Réhabilitation des retenues collinaires - avenant - **REPORTÉ**
- 11- Bassin de rétention - JDL
- 12- Information sur les décisions du maire

## Conseil municipal du 13-04-2022

Au cours du dernier Conseil Municipal du 13 avril dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

### 3- Comptes de gestion des budgets communaux 2021.

### 4- Comptes administratifs des budgets communaux 2021:

Le compte de gestion du comptable ne pouvant pas être produit ; le compte administratif de l'ordonnateur ne peut pas être soumis au vote du conseil, les deux allant de pair. Ce point est donc supprimé de l'ordre du jour.

### 5- Vote du budget primitif 2022 - Budget Principal:

Le budget primitif a été établi avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt et à l'augmentation de la fiscalité communale,
- de proposer un budget d'investissement conforme à nos possibilités.

Le Budget Primitif 2022 du Budget Principal présente une section de fonctionnement en équilibre à 8 886 361,69 € et une section d'investissement en équilibre à 6 662 997,84 € pour un budget total de 15 549 359,53 €

**Les conseillers municipaux votent à bulletin secret selon leur demande.**

**Avec 3 Pour, 2 Abstentions et 10 Contre, le conseil municipal n'adopte pas le budget présenté.**

### 6- Vote du budget primitif 2022 - Budget Annexe Eau Assainissement STEP;

### 7- Vote du budget primitif 2022 - Budget Annexe Centre de Bien-être O'dycéa.

### 8- Vote du budget primitif 2022 - Budget Annexe Lotissement Les Lapiaz.

### 9- Vote des taux des Taxes Directes Locales:

Les budgets étant liés ces derniers ne peuvent pas être votés sans la validation du Budget Principal.

Il en va de même pour le vote des taux des Taxes Directes Locales.

### 10- Délégation de Service Public DSD/Commune Dévoluy: réhabilitation des retenues collinaires - proposition d'avenant:

Point reporté

### 11- Bassin de rétention de La Joue du Loup - choix de l'entreprise:

Une commission MAPA s'est réunie avant le conseil et a validé le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux disante : PELISSARD pour un montant de 89 891,49€ HT.

### 12- Information sur les décisions du maire prises

**au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)**

Un tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire au titre de la délégation consentie par le conseil municipal a été envoyé aux conseillers.

Explications des points les plus onéreux.

**Levée du conseil : 20H00**